



## PLAN D'URGENCE

# Protocole en cas de **DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX**

# « **CODE BRUN** »



CODE  
BROWN

**Hazardous Spill/Leak**

## 1.0 Introduction

### **Code Brun / Déversement d'un produit chimique dangereux :**

Tout déversement et toute fuite d'une substance chimique doivent être traités comme un incident mettant en cause un matériel potentiellement dangereux jusqu'à ce que le produit chimique puisse être identifié.

Le déversement peut se produire à l'intérieur ou à l'extérieur et peut comprendre :

- un déversement;
- une contamination;
- une fuite;
- une odeur inconnue suspecte;
- un gaz;
- une vapeur;
- la découverte d'une substance inconnue;
- un liquide;
- une poudre.

## 2.0 **Mise en œuvre du Protocole en cas de déversement d'un produit chimique dangereux (Code Brun) : Formation et éducation**

Les employés qui utilisent des produits chimiques dangereux doivent recevoir une formation sur la manipulation, l'entreposage et l'élimination en toute sécurité de tous les produits actuels et nouveaux.

La formation en sécurité sur le Code Brun doit être livrée à tous les employés et bénévoles au moins une fois par année par l'entremise d'un apprentissage électronique et tous les trois ans dans le cadre de séances pratiques et de simulations.

Tous les nouveaux employés, bénévoles et étudiants doivent recevoir des renseignements sur tous les codes dans le cadre de leur orientation. Ils recevront aussi à ce moment un écusson qui identifie tous les codes.

Les résidents et leurs familles recevront une mise à jour sur les codes au moins une fois par année durant une réunion du Conseil des résidents et du Conseil des familles. Parmi les autres moyens que nous utiliserons pour fournir une éducation aux résidents et aux familles, notons des bulletins d'information, des lettres et les tableaux d'affichage à l'entrée principale, de même que des exercices et des simulations auxquels ils seront invités à participer.

### **3.0 Procédure à suivre en cas de déversement d'un produit chimique dangereux (Code Brun) (voir l'article 8.0, Procédure à suivre par les postes désignés)**

#### **Déversement à l'intérieur**

Dès que quelqu'un découvre un déversement éventuel d'un produit chimique dangereux qui pose un risque immédiat, il est impératif que le personnel agisse en temps opportun, d'une manière efficace qui donnera lieu à une intervention sécuritaire et à une résolution heureuse de la situation.

#### **Dès qu'un déversement d'un produit chimique dangereux est découvert, il faut :**

- 1.** Évacuer les résidents et les visiteurs en toute sécurité de l'aire immédiate vers un endroit sécuritaire.
  - 2.** Prévenir la propagation des émanations en fermant les portes et les fenêtres.
  - 3.** Entamer la procédure appropriée pour composer avec le déversement.
  - 4.** Laisser tout l'équipement électrique tel quel. **Il ne faut ni le démarrer ni l'arrêter!**
  - 5.** Repérer la fiche de données de sécurité (FDS) et tout autre renseignement sur le produit chimique. Vous pourriez devoir communiquer directement avec la compagnie (les renseignements sont disponibles sur la FDS).
- Dès qu'un déversement est découvert, il faut communiquer avec les *Services physiques et d'entretien*. Si la situation se présente après les heures régulières de travail, il faut communiquer immédiatement avec l'*agent de contrôle de la situation d'urgence* (le superviseur des infirmières autorisées).
  - Les *Services physiques et d'entretien* ou l'*agent de contrôle de la situation d'urgence* évalueront la situation et établiront la gravité du déversement (voir l'article 4.0).

#### **S'il est jugé que le déversement de produit chimique dangereux est grave :**

- L'agent de communication doit annoncer à trois reprises au moyen du système de recherche par haut-parleur un « Code Brun », avec l'emplacement du déversement (p. ex., « Code Brun – Killarney. Code Brun – Killarney. Code Brun – Killarney. »)
- Si le déversement pourrait causer du tort à une personne ou plus, il est important de mettre en œuvre un **Code Vert** (une **évacuation**). Ce code doit être annoncé trois fois par l'agent de communication (p. ex., « Code Vert – Cedar, à l'horizontale vers Cranberry. Code Vert – Cedar, à l'horizontale vers Cranberry. Code Vert – Cedar, à l'horizontale vers Cranberry. »)
- Une fois que l'agent de communication a annoncé le **Code Vert**, il doit appeler

immédiatement le 911.

- Une fois qu'un **Code Brun** et/ou un **Code Vert** ont été annoncés, la *Brigade d'urgence* doit se rendre immédiatement sur les lieux, à moins d'indication contraire.
- Si la situation se présente après les heures régulières de travail, l'*agent de contrôle de la situation d'urgence* (le superviseur des infirmières autorisées) ou son remplaçant doit le signaler à l'*employé de garde à l'administration*.
- Une fois que le produit chimique dangereux est identifié au moyen de la fiche de données de sécurité (FDS), l'on peut commencer à administrer des premiers soins et à nettoyer le déversement s'il n'y a pas de danger à le faire, et ce, conformément aux directives fournies par les autorités d'intervention d'urgence locales appropriées (si nécessaire).
- Dans l'éventualité d'une évacuation, les résidents et les employés pourront retourner dans l'aire touchée par le déversement uniquement lorsque les autorités appropriées les y autoriseront.
- Un incident critique doit être signalé au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi qu'au ministère approprié (p. ex., ministère de l'Environnement, ministère du Travail, etc.), conformément à leurs lignes directrices à cet effet.
- L'incident doit être documenté dans le dossier ***S\_PM\_Managers\_Emergency Preparedness/Record of Events***.
- Une séance de compte rendu sur l'incident doit être tenue dans les 10 prochains jours.
- Une éducation et une formation d'appoint doivent être livrées selon les besoins.
- L'agent de communication doit annoncer l'annulation du code à trois reprises (p. ex., « Code Brun – Killarney, annulé. Code Brun – Killarney, annulé. Code Brun – Killarney, annulé. »)

***S'il est jugé que le déversement de produit chimique dangereux n'est pas grave :***

- Si la fiche de données de sécurité (FDS) indique que le produit chimique n'est pas dangereux, il n'est pas nécessaire de mettre en branle le Code Brun.
- Le déversement doit être nettoyé en conformité avec les directives sur la FDS.
- Une séance de compte rendu sur l'incident doit être tenue dans les 10 prochains jours.
- L'incident doit être documenté dans le dossier ***S\_PM\_Managers\_Emergency Preparedness/Record of Events***.
- Une éducation et une formation d'appoint doivent être livrées selon les besoins.

**Déversement à l'extérieur**

- Dès qu'un avis est reçu signalant un déversement de produit chimique dangereux à l'extérieur, les *Services physiques* ou l'*agent de contrôle de la situation d'urgence* (le

superviseur des infirmières autorisées) doivent établir la gravité du déversement. S'il est jugé que les résidents courent un risque, l'agent de communication doit mettre en branle le Code Brun en annonçant à trois reprises au moyen du système de recherche par haut-parleur : « Code Brun à l'extérieur. Assurez-vous que toutes les portes vers l'extérieur et les fenêtres sont fermées et que les ventilateurs d'évacuation dans la cuisine et dans les salles de toilette sont arrêtés. » (x3)

- Si la situation se présente après les heures régulières de travail, l'*agent de contrôle de la situation d'urgence* (le superviseur des infirmières autorisées) doit le signaler à l'*employé de garde à l'administration*.

#### **4.0 Critères pour évaluer la gravité du déversement**

##### **Déversement mineur**

- Un déversement mineur ne présente peu ou pas de danger pour une personne ou un bien, est assez petit que l'on puisse le nettoyer en toute sécurité au moyen de la trousse d'urgence pour déversement (si besoin est) ou par un autre moyen sécuritaire et est découvert en raison d'une odeur alarmante ou nauséabonde ou d'une petite flaque de liquide sur le sol.
- Si le déversement se trouve dans un espace ouvert et que les émanations se dispersent bien, il ne sera peut-être pas considéré comme un danger grave.
- Si les émanations se trouvent dans un espace clos, pouvant créer un mélange explosif, le déversement sera considéré comme un danger grave et une évacuation devra avoir lieu immédiatement.

##### **Déversement majeur**

- Un déversement majeur ne peut pas être contenu en toute sécurité et menace la vie ou l'environnement (s'écoule au-delà de la propriété, p. ex., dans les égouts). Il peut être décelé en raison d'un grand nuage de vapeur ou d'une grande flaque de liquide sur le sol.
- Une évacuation s'impose sans délai et il faut appeler le 911 immédiatement.

#### **5.0 Élimination du produit chimique dangereux déversé**

Grâce à ses politiques, le Manoir des pionniers s'assure que toutes les matières résiduelles sont identifiées adéquatement et éliminées selon les lignes directrices imposées par le ministère de l'Environnement. Voir la politique relative à la gestion des déchets.

***Une fois que le déversement est contenu :***

- Une fois que le produit chimique dangereux est identifié au moyen de la fiche de données de sécurité (FDS), l'on peut commencer à administrer des premiers soins et à nettoyer le déversement s'il n'y a pas de danger à le faire, et ce, conformément aux directives fournies par les autorités d'intervention d'urgence locales appropriées (si nécessaire) et aux directives du fabricant.
- S'il est jugé qu'une trousse pour déversement est requise, se reporter à l'article 7.0.
- S'assurer que tout le liquide a été mélangé au matériel absorbant et utiliser une grande pelle (anti-étincelles) pour l'enlever.
- Le matériel absorbant utilisé devrait être déposé dans un sac à déchets, puis dans un contenant non-combustible, avant d'être apporté à la salle des déchets dangereux (dans le sous-sol), au quai de chargement ou à l'aire de réception et d'expédition.
- Dans l'éventualité d'un déversement majeur, le gestionnaire des Services physiques ou la personne désignée doit communiquer avec une entreprise de nettoyage environnemental en vue de nettoyer le déversement et d'éliminer le produit.

**6.0 Trousse pour déversement d'un produit chimique, trousse de nettoyage d'un danger biologique et trousse d'urgence :**

**Trousse pour déversement de mercure** – se trouve dans la salle de photocopie dans le parc d'hiver.

La trousse pour déversement de mercure doit être inspectée annuellement par le superviseur de la buanderie, de l'entretien ménager et du contrôle du matériel et reconstituée selon les besoins ou après chaque utilisation.

La trousse contient :

- une fiche de données de sécurité (FDS) sur l'utilisation appropriée
- l'agent solidifiant Hg Absorb (dans un tube cylindrique transparent)
- des éponges d'absorption de mercure Hg Absorb
- des sacs à déchets jetables pour mercure (2)
- des lunettes de protection
- des gants

**Trousse de nettoyage d'un danger biologique** – se trouve dans la salle de photocopie dans le parc d'hiver.

La trousse de nettoyage d'un danger biologique doit être inspectée annuellement par le superviseur de la buanderie, de l'entretien ménager et du contrôle du matériel et reconstituée selon les besoins ou après chaque utilisation.

La trousse contient :

- une fiche de données de sécurité (FDS) sur l'utilisation appropriée
- une bouteille de 1-14 oz de désinfectant Asepticare
- un écran de protection oculaire de plastique
- une blouse jetable
- un masque facial
- deux paires de gants de latex jetables de qualité médicale
- deux sacs d'élimination de danger biologique, avec des attaches
- un paquet de billes absorbantes
- une lingette pour la désinfection de la surface
- une pelle jetable
- une lingette pour les mains
- deux serviettes sèches

**Trousse d'urgence** – se trouve dans la salle de photocopie dans le parc d'hiver.

La trousse d'urgence doit être inspectée annuellement par le superviseur de la buanderie, de l'entretien ménager et du contrôle du matériel et reconstituée selon les besoins ou après chaque utilisation.

La trousse contient :

- deux postes émetteurs-récepteurs
- du matériel pour écrire
- une trousse de premiers soins
- des formulaires
- des bâtonnets luminescents

## **7.0 Définitions de substances dangereuses précises et procédure de nettoyage**

Substances potentiellement dangereuses :

### **Produits solides**

- Ne pose généralement pas un gros problème.
- Une protection de la peau est requise.
- L'utilisation des ventilateurs et des échangeurs d'air doit être limitée.
- Pour réduire la propagation de la poussière, le balayage doit se faire tout doucement.

### **Produits liquides**

- Éviter tout contact avec la peau exposée.
- Ne jamais verser le produit dangereux dans un drain ou dans un égout.
- Contenir le produit liquide avec du matériel absorbant, utilisé uniquement par un employé qualifié, afin d'éviter que le liquide ne se répande.

### **Produits gazeux**

- Évacuer tout le monde de l'air touchée et appeler le 911.
- Ne pas inhaler les vapeurs (porter un masque au besoin) et fermer les portes vers d'autres pièces.
- Les Services physiques doivent arrêter les échangeurs d'air et les ventilateurs, sauf ceux qui évacuent l'air directement à l'extérieur.
- Ouvrir les portes et les fenêtres vers l'extérieur.

### **Produits inflammables et/ou explosifs**

- Évacuer tout le monde de l'air touchée.
- Ne pas allumer les lumières ni les autres interrupteurs électriques.

### **Sang et liquides corporels humains**

- Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout contact avec du sang ou des liquides corporels potentiellement contaminés.
- Se reporter au Programme de prévention et de contrôle des infections.

## **8.0 Procédure à suivre par les postes désignés en cas de déversement d'un produit chimique dangereux (Code Brun)**

### **Agent de contrôle de la situation d'urgence**

Le deuxième superviseur des soins aux résidents assumera le rôle d'**agent de contrôle de la situation d'urgence**. L'agent de contrôle de la situation d'urgence assumera la direction de la situation d'urgence et déterminera si l'Équipe des opérations d'urgence et/ou des services d'urgence sont requis (p. ex., les services d'incendie, les services policiers, etc.).

Dès réception d'un avis signalant un déversement de produit chimique dangereux (Code Brun) ou l'annonce d'un tel code, l'agent de contrôle de la situation d'urgence a pour fonctions (mais sans s'y limiter) ce qui suit :

- Enfiler un dossard fluorescent et obtenir le Rapport de l'agent de contrôle de la situation d'urgence à l'administrateur sur une planche à pince.
- Se rendre immédiatement sur les lieux s'il n'y a pas de danger de s'y rendre.
- Examiner la situation et obtenir les renseignements sur la fiche de données de sécurité (FDS).
  - Les FDS se trouvent dans les endroits suivants :
    - CityLinks – page principale, du côté gauche, *MSDS Library*;
    - le classeur des FDS dans le bureau du superviseur des infirmières autorisées.
- Si la situation se présente après les heures régulières de travail, communiquer avec *l'employé de garde à l'administration* ou déléguer cette tâche à une autre personne

(comme l'agent de communication).

- Évaluer le déversement et annoncer un Code Vert (évacuation). L'annonce peut être déléguée à l'agent de communication.
- Évaluer la situation et émettre des ordres d'évacuation :
  - diriger la circulation durant l'évacuation;
  - demander à un employé de recenser les résidents pour garantir qu'ils ont tous quitté l'aire évacuée et que personne ne manque à l'appel;
  - évaluer le besoin pour une aide additionnelle et obtenir cette aide si besoin est;
  - documenter l'incident au moyen du Rapport de l'agent de contrôle de la situation d'urgence à l'administrateur et tenir une séance de compte rendu avec les employés ayant pris part à l'incident en vue d'évaluer l'intervention et assurer un suivi de la situation d'urgence. Envoyer un courriel informant les infirmières autorisées et les gestionnaires de la manière dont l'incident s'est résolu et de l'état de la situation en utilisant le groupe d'utilisateurs « *PM\_Emergcomgroup* » durant et après l'incident .
- Une fois que la situation est complètement désamorcée et qu'il n'y a plus aucun danger, s'assurer d'annoncer trois fois l'annulation du code au moyen du système de recherche par haut-parleur.

### **Brigade d'urgence**

Dès réception d'un avis signalant un déversement de produit chimique dangereux (Code Brun) ou l'annonce d'un tel code, les membres de la Brigade d'urgence ont pour fonctions (mais sans s'y limiter) ce qui suit :

- vérifier leur aire de travail et s'assurer qu'elle est sûre;
- se rendre immédiatement sur les lieux, à moins d'indication contraire;
- aider à garantir la sécurité dans l'aire touchée;
- aider à évacuer l'aire;
- suivre les directives de l'agent de contrôle de la situation d'urgence ou de son remplaçant.